



Violences Sexuelles - FRANCE

Stratégie de santé publique
visant à éradiquer une épidémie de type viral par une stratégie de type vaccinal

La violence sexuelle détruit la vie des personnes qui en sont victimes et ont de graves conséquences sur leur entourage et la société.

Outre la symptomatologie psychiatrique, de nombreuses pathologies sont des conséquences de violences sexuelles vécues dans l'enfance : diabète, hypertension, cancers, pathologies gynécologiques, rectales, ORL, maladies auto-immunes, colopathie fonctionnelle, fibromyalgie, stérilités... (1,2,3)

Le coût économique des conséquences de ces violences est estimé à **10 milliards d'euros par an pour l'assurance maladie** et à **100 milliards d'euros par an** si l'on intègre tous les coûts médico-sociaux (4).

La violence sexuelle touche tous les milieux. C'est un devoir collectif de l'éradiquer et il ne suffit pas d'afficher des intentions, mais de mettre en œuvre des actions concrètes dans tous les secteurs.

Tel est l'objectif de ce plan d'action dont nous souhaitons qu'il fasse l'objet d'un plan interministériel et d'une loi cadre.

Pour dimensionner un plan d'action correctement, il convient de regarder en face l'ampleur des dégâts.

Un enfant sur cinq est victime d'agression sexuelle en Europe (5).

Les violences sexuelles ne sont pas des violences faites aux femmes par des hommes mais, avant tout des violences commises sur mineurs, par des hommes et par des femmes (6).

Les nouvelles technologies accélèrent la propagation de ces violences et **une nouvelle catégorie d'auteurs émerge depuis quelques années : les auteurs mineurs**, que notre société ne gère pas et **qui constituent une URGENCE de santé publique** (7).



Plan

I. Code pénal – le cadre de référence du sujet	03
II. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en matière de violences sexuelles, c'est...	05
III. Ecouter et Observer	07
IV. Soigner	10
V. Former	11
VI. Faire de la prévention, une priorité, sur un mode vaccinal	14
VII. Des leviers d'auto-financement importants rapidement mobilisables	18

Abréviations

Bibliographie

I. Code pénal – le cadre de référence du sujet

Introduire dans le code pénal une définition générale de la violence sexuelle		
<p>Cette définition pourrait intégrer la définition canadienne de l'agression sexuelle ci-contre.</p>	<p>Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique, et à la sécurité de la personne.</p> <p>Cette définition s'applique peu importe l'âge, le sexe, la culture, l'origine, l'état civil, la religion et l'orientation sexuelle de la victime ou de l'agresseur sexuel ; le type de geste à caractère sexuel posé ; le lieu ou le milieu de vie dans lequel le geste à caractère sexuel a été fait ; les liens qui existent entre la victime et l'agresseur sexuel.</p>	<p>AN, SENAT JUSTICE</p>
<p>L'exploitation sexuelle relève de la violence sexuelle.</p>	<p>☞ Ajouter l'exploitation sexuelle à cette définition générale</p>	
	<p>☞ Ajouter un Article dans le code pénal (CP) « On entend par violence sexuelle les agressions sexuelles définies comme... et l'exploitation sexuelle »</p>	
Compléter la définition du viol		
<p>Les organes génitaux masculins sont externes. La définition du viol ne prend pas en compte cette particularité anatomique qui méconnaît les dégâts réalisés par des fellations faites par autrui.</p>	<p>☞ Modifier l'Art. 222-23 CP : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. Est également considéré comme viol, une fellation réalisée par autrui sur un petit garçon ou un homme, par violence, contrainte, menace ou surprise »</p>	<p>AN, SENAT JUSTICE</p>
Compléter la définition de l'inceste		
<p>Les relations sexuelles entre cousins germains mineurs relèvent de l'inceste.</p>	<p>☞ Modifier les Art. 222-31-1, 222-31-2, 227-27-2, 227-27-2-1 CP</p>	<p>AN, SENAT JUSTICE</p>

Clarifier le sujet des agressions sexuelles entre mineurs		
<p>Il est urgent de reconnaître la réalité des agressions sexuelles entre mineurs et de les gérer correctement car elles seront à la base de la violence de la société de demain.</p> <p>Si de plus en plus de mineurs auteurs le deviennent en raison de la circulation d'images pornographiques, de jeux vidéo, de films ou d'émissions télévisuelles incitatives, de nombreux enfants auteurs sont également victimes dans leur corps.</p> <p>Il est donc urgent de mettre en soins tous les mineurs victimes ET tous les mineurs auteurs et donc de juger les faits et les condamner à une obligation de soins.</p>	<p>☞ Il n'y a pas lieu de créer de définitions spécifiques mais de modifier les barèmes de peines qui doivent être adaptés à l'âge, mais qui doivent stipuler que tous les mineurs auteurs et victimes doivent être mis en soins et définir les modalités financières de cette double prise en charge.</p>	AN, SENAT JUSTICE
Inscrire l'apologie de la pédophilie dans le code pénal		
Comblent le vide juridique concernant l'apologie de la pédophilie.	<p>☞ Ajouter un Article</p> <p>« L'apologie de la pédophilie est un délit. »</p>	AN, SENAT JUSTICE
Interdire la correctionnalisation des viols		
Correctionnaliser ajoute de la confusion sur tous les plans.	☞ Dimensionner correctement les moyens de la justice	AN, SENAT JUSTICE
Poser l'imprescriptibilité des agressions sexuelles sur mineurs		
<p>Rendre justice aux victimes</p> <p>Inégalités entre les victimes d'un même auteur en raison des règles de prescription</p> <p>Tenir compte des amnésies traumatiques qui touchent d'autant plus les enfants qu'ils sont victimes jeunes</p> <p>Tenir compte de l'incapacité fréquente de parler en absence de parcours de soins</p> <p>Pouvoir mettre une obligation de soins à tout moment à un auteur qui, en l'absence de soins sera un auteur à répétition</p>	<p>☞ Ajouter un Article</p> <p>« Les agressions sexuelles sur mineurs sont imprescriptibles. »</p>	AN, SENAT JUSTICE

Rendre obligatoire l'inscription au FIJAIVS toute condamnation d'agression sexuelle sur mineur/e		
<p>Les auteurs de délits sexuels ne sont pas obligatoirement inscrits au FIJAIVS</p> <p>De plus les effets pervers de la correctionnalisation des faits, entraînent qu'un grand nombre d'auteurs de viols ne sont pas inscrits au FIJAIVS et continuent d'exercer des professions en contact avec les mineurs en toute impunité</p>	<p>☞ Ajouter un Article</p> <p>« Toutes les infractions pénales en matière d'agressions sexuelles donnent lieu à une inscription au FIJAIVS. »</p>	<p>AN, SENAT JUSTICE</p>
Définir clairement la majorité sexuelle		
<p>Afin de corriger les approximations de la loi française et de lui conserver une cohérence d'ensemble avec la définition des peines, la majorité sexuelle doit être fixée a minima à quinze ans, âge à partir duquel on peut estimer que le mineur est en mesure d'entretenir volontairement une relation sexuelle avec un adulte dans une situation de consentement éclairé.</p> <p>La majorité des pays de la planète l'ont fixée à seize ans.</p>	<p>☞ Ajouter un Article</p> <p>« La majorité sexuelle est définie à l'âge de 15 ans. »</p>	<p>AN, SENAT JUSTICE</p>

II. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, en matière de violences sexuelles, c'est...

Informers femmes et hommes de ce qu'est la violence en général et la violence sexuelle en particulier		
<p>Informers sur les définitions des violences et leurs répercussions. Ne pas laisser la violence sexuelle et/ou des comportements irrespectueux s'exhiber impunément sur les terminaux et en particulier à la télévision, ce qui ajoute de la confusion dans le référentiel des violences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Information à tous les niveaux de classe et en post bac ☞ Information de tous les futurs parents dans le contexte de la périnatalité ☞ Information de tous publics sur les définitions de la violence, les condamnations, et les conséquences des violences sexuelles ☞ Information en milieu professionnel avec inclusion dans le règlement intérieur des entreprises de la définition de la violence sexuelle et des peines encourues ☞ Information des professionnels des media avec mise à disposition d'une trousse media – interdire l'appellation « fait divers » pour tous les sujets de violences sexuelles et les inscrire dans des « faits de société » ☞ Sensibiliser le CSA à plus de contrôle et de fermeté pour éviter la banalisation de faits et gestes entrant dans le champ du code pénal ☞ Rétablir le texte de loi abolissant les châtimens corporels 	<p>ARMEES CULTURE DROM COM EDUC NAT ENS SUP FEM/HOM HANDI INTERIEUR JUSTICE NUMERIQUE SANTE SPORT TRAVAIL</p>
Eduquer filles et garçons au respect de soi et des autres		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ A tous les niveaux de classe ☞ Dans toutes les structures où passent des enfants 	<p>EDUC NAT CULTURE SPORT</p>
Arrêter de semer de la confusion avec « les genres »		
<p>Un homme est défini par un caryotype XY, une femme par un caryotype XX – les cas d'anomalies chromosomiques sont très rares et les cas d'ambiguïté sexuelle également. Garder en tête que les antécédents de violences sexuelles entraînent chez la plupart des victimes des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Consacrer les termes filles, garçons, femmes, hommes ☞ Bannir les considérations du type sexe neutre et arrêter de banaliser le transgenre 	<p>EDUC NAT ENS SUP FEM/HOM</p>

questionnements sur leur identité sexuelle.		
Accompagner femmes et hommes sur le sujet de la sexualité à une période adéquate		
C'est-à-dire au moment où la personne est en maturité pour aborder le sujet de la sexualité. Veiller à ne pas créer de traumatismes !	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Soutien éducatif à la sexualité en seconde, première, terminale et post bac ☞ Evaluation des besoins d'information de tous les futurs parents dans le contexte de la périnatalité 	EDUC NAT SANTE
Savoir dépister et écouter les violences faites aux hommes		
Les hommes victimes, le sont en général dans leur enfance. Outre les mécanismes d'amnésie, il est encore plus difficile pour un homme de parler de violences sexuelles.	☞ Former les professionnels de santé au dépistage des violences faites aux garçons	SANTE
Savoir dépister et regarder la violence sexuelle faite par les femmes et la condamner		
<p>Violence = racine de la violence</p> <p>Pourquoi les femmes qui en sont tant victimes, seraient indemnes de la transmettre. Voir les statistiques des auteurs du syndrome des bébés secoués, des infanticides ou des bébés congelés.</p> <p>La violence sexuelle perpétrée par des femmes peut être difficile à diagnostiquer quand elle est faite sous couvert de soins d'hypernursing ou d'un envahissement intrusif de décodage difficile pour l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Former les professionnels de santé au dépistage des violences réalisées par les femmes ☞ Condamner cette violence pour mettre ces femmes en obligation de soins 	SANTE JUSTICE
Interdire les actes traditionnels et religieux touchant aux organes génitaux des mineurs, filles et garçons		
L'intégrité du corps doit être respectée	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Laisser les êtres humains décider pour eux-mêmes à l'âge de leur majorité ☞ Condamner ces actes sur mineurs 	SANTE FEM/HOM JUSTICE
Comprendre qu'opposer hommes et femmes n'aboutit à rien et ce n'est qu'en prenant le sujet dans sa globalité et en soignant les blessures de chacun qu'un équilibre sain pourra émerger		
	☞ Communiquer pour faire comprendre les mécanismes physiopathologiques de la violence entre les sexes	FEM/HOM

III. Ecouter et Observer

Accueillir les personnes victimes de violences sexuelles par des professionnels formés sur ces violences		
Agression sexuelle sur mineur/e	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le lieu d'accueil doit être une unité médico-judiciaire pédiatrique basée au sein d'un hôpital de préférence pédiatrique ☞ L'intégralité de l'équipe doit être formée à l'accueil et au recueil de la parole de l'enfant en fonction de l'âge de la victime ☞ A minima une UMJP par département 	JUSTICE SANTE
Agression sexuelle sur majeur/e L'agression sexuelle vient de se produire, la personne victime n'est pas dans un état propice à un marathon entre services et doit être accueillie dans une dynamique de soins avant tout L'agression sexuelle date de plus d'une semaine	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le lieu d'accueil doit être un <u>établissement de soins</u> (en l'état de la législation un service de médecine légale) sur lequel les professionnels du monde judiciaire seront appelés ☞ Le lieu d'accueil peut être un service de police ou de gendarmerie ☞ L'accueil doit être réalisé par une personne formée sur le sujet des violences sexuelles en attendant que TOUS LES PROFESSIONNELS du monde judiciaire soient formés à l'accueil et au recueil de la parole des victimes ☞ L'accueil doit être assuré 24h/24 	JUSTICE SANTE
Faire juger les violences sexuelles par des professionnels formés sur le sujet des violences sexuelles		
Filière juridique-judiciaire-experts formée au sujet des violences sexuelles (victimes et auteurs)	☞ Cf infra formation	JUSTICE SANTE
Pouvoir consacrer le temps nécessaire à la compréhension de dossiers toujours complexes	☞ Revaloriser l'aide juridictionnelle et la rémunération des experts	JUSTICE SANTE
Améliorer la qualité des expertises médicales <ul style="list-style-type: none"> • Trame d'ordonnance spécifique • Dossier d'expertise médicale judiciaire spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Document groupe Juridique et Judiciaire SVS ☞ Document groupe médecins + groupe Juridique et Judiciaire SVS 	JUSTICE SANTE

La violence sexuelle relève du domaine de la pathologie, elle doit être jugée comme telle		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Tribunaux spécifiques ☞ Barèmes de peine spécifiques : réparation du dommage corporel des victimes, une vraie obligation de soins ☞ Centres de détention spécifiques si détention requise ☞ Les soins (pertinents) au cœur du parcours judiciaire ☞ La non pertinence des peines de sûreté quand la guérison est atteinte ☞ Un accompagnement pertinent en ré-insertion 	AN, SENAT JUSTICE SANTE
Inceste On a réussi quand toute la famille est soignée	☞ Développement d'un concept pertinent de justice restaurative	AN, SENAT JUSTICE SANTE
Repenser le parcours pénal de l'auteur et de la victime		
Délai raisonnable de traitement judiciaire pour victimes et auteurs = lutter contre la « paralysie » pré-sentencielle pour les victimes comme les auteurs	☞ Moyens pour la Justice	JUSTICE
Utiliser de façon utile la période pré-sentencielle	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Partage du secret médical et du secret judiciaire au service des intéressés et avec leur accord ☞ Renforcer le rôle du SPIP en coordination (décloisonner) ☞ Pour les auteurs, débiter les soins en présence de preuves laissant peu de doutes à la présomption d'innocence 	AN, SENAT JUSTICE SANTE
Favoriser le dépistage par des signalements appropriés		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Anonymisation de tous les signalements de mineurs en danger – protection des signalants ☞ Mise en œuvre de la formation au signalement de tous les professionnels de l'enfance et des professionnels de santé ☞ Protection des « médecins de famille » dans le cadre de l'inceste 	AN, SENAT JUSTICE SANTE
Un observatoire national des violences sexuelles pour quantifier et effectuer un suivi épidémiologique		
Concentration des données de toutes les sources d'information (police, gendarmerie, tribunaux, médical, sport, éducation, ...)	☞ Sur le modèle du système de déclaration obligatoire (DO) des MST	AN, SENAT ARMEES CULTURE DROM COM

		EDUC NAT ENS SUP FEM/HOM HANDI INTERIEUR INTERNAT JUSTICE NUMERIQUE SANTE SPORT TRAVAIL
Gestion du recueil des plaintes en matière de violences sexuelles : plaintes directes, plaintes déposées au 119 ou autre structure	☞ Création d'un site internet dédié	INTERIEUR JUSTICE

IV. Soigner

Prise en charge des Victimes		
Donner accès aux soins à toute personne victime qu'elle soit engagée ou non dans un parcours judiciaire Intégrer le coût des soins théoriquement non remboursés par la sécurité sociale s'ils sont délivrés sur un protocole précis et par des professionnels formés au sujet des violences sexuelles	☞ Création d'une ALD 31 intégrant le remboursement de soins tels que les psychothérapies, la sophrologie, l'acupuncture, des séances d'ostéopathie, ...	ACTION ECONOMIE SANTE SPORT
Filières de soins clairement identifiées	☞ Plates-formes multidisciplinaires d'accueil institutionnelles et libérales ☞ Formées à des protocoles de soins pertinents, c'est-à-dire n'oubliant par la réparation du corps	SANTE SPORT
Prise en charge des Auteurs potentiels		
Un accueil et des soins disponibles à toute heure	☞ Plates-formes multidisciplinaires d'accueil institutionnelles disponibles 24h sur 24 formées à des protocoles de soins pertinents et évitant les passages à l'acte	SANTE SPORT
Prise en charge des Auteurs		
Des structures d'accueil clairement identifiées	☞ Plates-formes multidisciplinaires d'accueil institutionnelles et libérales ☞ Formées à des protocoles de soins pertinents, c'est-à-dire n'oubliant par la réparation du corps et intégrant le déterminisme de la violence sexuelle et la compréhension de l'histoire de l'auteur	SANTE SPORT
Mise en place de dispositions législatives spécifiques pour la gestion des auteurs se mettant spontanément en soins	☞ Gérer la problématique des secrets professionnels ☞ Définir un parcours de soins spécifique incluant une justice restaurative	JUSTICE SANTE
Evaluation des protocoles de soins		
	☞ Confier à l'observatoire national des violences sexuelles (cf supra) une mission de suivi médico-économique des parcours de soins des personnes victimes et des auteurs	JUSTICE SANTE SPORT

V. Former

Formation princeps en cours d'études		
<p>Corps médical, para-médical et apparenté soignant</p> <ul style="list-style-type: none"> - médecins : outre un module général, les médecins doivent être formés sous plusieurs angles <ul style="list-style-type: none"> ○ pendant les études <ul style="list-style-type: none"> ▪ cours de sémiologie ▪ cours de pédiatrie ▪ cours de gynécologie ▪ cours de psychiatrie ▪ cours de médecine légale ▪ d'ORL ▪ de gastro ▪ cours de thérapeutique ○ pendant l'internat <ul style="list-style-type: none"> ▪ de médecine générale ▪ de pédiatrie ▪ de gynécologie ▪ de psychiatrie ▪ de médecine légale ▪ d'ORL ▪ de gastro - sages-femmes - dentistes - psychologues - psychothérapeutes - kinésithérapeutes - ostéopathes - infirmiers 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Formation approfondie (dépistage, diagnostic, accompagnement, soin, travail en réseau) et incluant des informations sur le parcours juridique et judiciaire ☞ Pour les médecins, formation au dépistage et à la levée des amnésies traumatiques 	<p>AN, SENAT SANTÉ</p>

- orthophonistes		
Monde juridique et judiciaire - avocats - magistrats - police - gendarmerie - système pénitentiaire - ...	☞ Formation approfondie par rapport aux besoins des métiers ☞ Apprendre à gérer et prendre en compte les mécanismes de survie mis en place par les personnes victimes ☞ Apprendre à gérer et prendre en compte les mécanismes de survie et les mécanismes de défense mis en place par les auteur/e/s	AN, SENAT INTERIEUR JUSTICE
Encadrants de l'enfance - directeurs d'établissements scolaires - enseignants et encadrants scolaires - personnel de santé des établissements scolaires - enseignants sportifs - enseignants du monde de la culture - autres encadrants de la petite enfance - gardes d'enfants	☞ Formation approfondie par rapport aux besoins des métiers	AN, SENAT CULTURE EDUC NAT SANTE SPORT
Sociaux	☞ Formation approfondie par rapport aux besoins des métiers ☞ Apprendre à gérer et prendre en compte les mécanismes de survie mis en place par les personnes victimes	AN, SENAT SANTE
Enseignement supérieur	☞ Formation approfondie par rapport aux besoins des métiers	AN, SENAT ENS SUP
Encadrants des personnes vulnérables	☞ Formation approfondie par rapport aux besoins des métiers	AN, SENAT HANDI SANTE
Formation des professionnels du circuit de l'adoption		
Il y a une surreprésentation de personnes victimes de violences sexuelles chez les personnes désirant adopter un enfant du fait de la fréquence des problématiques de stérilité sous-jacentes	☞ Former tous les professionnels agissant dans les parcours d'adoption au contrôle des cadres de référence en matière de violence, d'intimité et de sexualité ☞ Les procédures d'adoption pouvant être un espace de dépistage d'antécédents de violences sexuelles, la formation l'accueil de la parole et à la connaissance des circuits d'accompagnement est important	AN, SENAT SANTE

Filière de spécialisation en matière de violences sexuelles		
<p>Tronc commun de formation des corps de métiers impliqués dans la gestion, le dépistage et la prévention des violences sexuelles</p>	<p>☞ Objectif transversalité des échanges</p> <p>Module 1 : définitions, cadre pénal, épidémiologie</p> <p>Module 2 : conséquences des violences (médicales, scolaires, professionnelles, sociales, ...)</p> <p>Module 3 : prise en charge d'une personne victime de violences sexuelles, signalement, parcours de réparation dans les grandes lignes</p> <p>Module 4 : prise en charge d'une personne auteure de violences sexuelles</p>	<p>AN, SENAT CULTURE ENS SUP INTERIEUR JUSTICE SANTE SPORT</p>
<p>Tronc spécifique de formation des corps de métiers impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acteurs juridiques et judiciaires • Professionnels du soin • Enseignants • Encadrants sportifs • Encadrants sous tutelle du ministère de la Culture • Encadrants de la petite enfance • Autres encadrants de l'enfance • Responsables des Ressources Humaines 		<p>AN, SENAT CULTURE ENS SUP INTERIEUR JUSTICE SANTE SPORT</p>

VI. Faire de la prévention, une priorité, sur un mode vaccinal

Avant que l'enfant ne paraisse		
	☞ Brochure d'information dans le livret de famille ou les documents remis lors des PACS	SANTE
Pendant la gestation		
800 000 grossesses par an suivies régulièrement	☞ LE CŒUR DU DEPISTAGE par l'échange direct avec les sages-femmes ☞ Programme de prévention SVS en périnatalité auprès des couples par les sages-femmes (dépistage, outils d'accompagnement, prévention) ☞ Un programme pouvant être relayé dans les maisons de naissance	SANTE
Comprendre que la violence conjugale en cours de grossesse peut être liée à des remontées d'amnésie traumatique chez le futur père comme la future mère	☞ Programme de prévention SVS en périnatalité auprès des couples par les sages-femmes (dépistage, outils d'accompagnement, prévention)	SANTE
Un accompagnement renforcé en post partum		
	☞ Dans le cadre d'une visite de suivi obligatoire à domicile par une sage-femme	SANTE
	☞ Remettre les PMI dans leur rôle d'information, d'orientation et de prévention en leur redonnant les moyens de cette gestion	SANTE
Des systèmes de garde mieux sécurisés		
	☞ Agrément des nourrices à domicile à revoir – enquête conjoint, enfants à réaliser vu l'immense fréquence de violences sexuelles perpétrées par l'environnement des nourrices ☞ Favoriser les maisons d'assistantes maternelles	SANTE
	☞ Contrôle sur sites réguliers et audit des parents	SANTE
Un enfant averti sait se protéger		
	☞ Visite médicale de suivi des adolescents à l'entrée en 6e auprès des garçons et des filles : réponses aux questions sur puberté, sexualité et prévention des violences	EDUC NAT SANTE

Prévention des violences à tous les stades de la scolarité de la maternelle à la terminale et mise en application de la loi...	☞ Programme de prévention SVS en milieu scolaire	EDUC NAT
Ecoles, Collèges, Lycées		
Des lieux privilégiés de dépistage de l'inceste	☞ Mise à disposition de personnel de santé et de psychologues en nombre suffisant dans les établissements scolaires	EDUC NAT SANTE
Des lieux protégés et d'apprentissage de l'intimité	☞ Carte professionnelle pour toutes les personnes intervenant dans un établissement scolaire quelle que soit sa fonction (y compris de la sous-traitance) avec contrôle de casier judiciaire et de fichier FIJAISV ☞ Mise aux normes des sanitaires des établissements (respect de l'intimité dans les toilettes y compris en maternelle)	EDUC NAT JUSTICE
Des intervenants formés à la gestion des violences	☞ Formation des EMAS (équipes mobiles d'aide à la sécurité) spécifiques à la gestion des violences sexuelles	EDUC NAT
Des lieux dédiés à la prévention des violences	☞ Programme de prévention SVS en milieu scolaire ☞ Formation des associations de parents d'élèves et des parents délégués de classe	EDUC NAT
Enseignement supérieur		
Une occasion de revacciner à l'entrée	☞ Session d'information sur les violences sexuelles avec précision des ressources pour tout nouvel entrant – session de prévention SVS	ENS SUP
Sport		
Des lieux protégés et d'apprentissage de l'intimité	☞ Obtention de la première carte professionnelle corrélée à la validation d'une formation sur le sujet des violences sexuelles, en l'absence d'intégration du sujet dans la formation princeps ☞ Carte professionnelle pour toutes les personnes intervenant dans un établissement sportif quelle que soit leur fonction (y compris de la sous-traitance) et qu'elles soient ou non rémunérées, avec contrôle du casier judiciaire et du fichier FIJAISV, renouvelable tous les 3 ans ☞ Traçabilité des bénévoles, incluant les parents accompagnateurs sur des compétitions par la prise d'une licence bénévole à 1 euro ☞ Mise aux normes des vestiaires et sanitaires des établissements sportifs (respect de l'intimité dans les toilettes et les douches)	JUSTICE SPORT

	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Fichier des éducateurs sportifs professionnels <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte professionnelle obligatoire avec vérification des casiers judiciaires : ne doit pas relever des services déconcentrés car mauvaise communication entre les départements et les régions ▪ Fichier des interdits professionnels : ne doit pas relever des services déconcentrés ▪ Opacité des libellés d'interdictions d'exercice à lever ☞ Coordination internationale : coopération Europol et Interpol 	JUSTICE SPORT INTERNAT
	☞ Obligation aux fédérations sportives d'utiliser une procédure nationale et spécifique de signalement des interdits professionnels avec accusé de réception engageant juridiquement tous les destinataires	JUSTICE SPORT
Une « vaccination » régulière	☞ Charte de bonne conduite signée par CNOSF et fédérations sportives	SPORT
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Outils de communication à destination des fédérations, CDOS, associations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide juridique, méthodologique et pédagogique ▪ Valise pédagogique pour la formation des conseillers techniques et sportifs, des cadres et éducateurs sportifs (DVD et guide d'accompagnement) 	SPORT
	☞ Sessions d'information et de sensibilisation en partenariat avec CROS, rectorat, protection judiciaire de la jeunesse, Conseils Régionaux et Généraux, associations...	JUSTICE SPORT
Monde de la Culture		
	☞ Alignement des mesures de prévention avec celles du monde sportif	JUSTICE CULTURE
	☞ Equiper les salles de cours individuels de hublots	CULTURE
Autres encadrants de l'enfance		
Y compris les encadrants religieux	☞ Alignement des mesures de prévention avec celles du monde sportif	INTERIEUR JUSTICE SANTE

Sensibiliser le corps médical et para-médical au respect de l'intimité		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Information et consentement des gestes médicaux potentiellement intrusifs ☞ Savoir surseoir temporairement à certains gestes 	SANTE
Eradiquer l'hypersexualisation de l'enfance		
Dans le monde de la mode, dans le monde de la publicité et dans toute autre domaine pertinent	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Elargir le texte de loi sur l'hypersexualisation de Chantal Jouanno et caler la limite d'âge avec celui de la majorité sexuelle 	AN, SENAT FEM/HOM
Technologies de l'information et de la communication (TIC)		
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Application de la loi n°2011-267 article 5 du 14 mars 2011 Utiliser les leviers d'attribution des licences pour obliger les FAI à appliquer la loi 	NUMERIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Bridage de tous les matériels audio et vidéo à l'achat La suppression du contrôle parental devient un acte volontaire et conscient des parents 	NUMERIQUE
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Cordon sanitaire TIC dans les établissements scolaires 	EDUC NAT NUMERIQUE
Création d'un fichier national de toutes les personnes ayant fait l'objet d'une main courante, d'une plainte, d'un signalement pour agressions sexuelles sur mineurs		INTERIEUR JUSTICE

VII. Des leviers d'auto-financement importants rapidement mobilisables

Faire de la violence sexuelle une priorité nationale		
Avoir conscience de l'ampleur des dégâts dans l'ensemble des secteurs et des répercussions médico-économiques dans tous les secteurs	☞ Base de travail = étude médico-économique de Jacques Bichot explicitant les leviers	PREMIER FEM/HOM
Soigner les personnes victimes avec un protocole efficace = retour sur investissement dès l'année une		
Ref : exemple des ateliers thérapeutiques escrime en réparation de violences sexuelles	☞ Prise en charge par les mutuelles	SANTE
Investir sur des actions de prévention efficaces avec retour sur investissement rapide		
	☞ Pré-installation des contrôles parentaux immédiat Prise en charge par industriels et FAI	NUMERIQUE
800 000 naissances/an 800 000 couples à accompagner sur une session de deux heures par deux encadrants	☞ L'investissement sur la prévention en périnatalité est LA priorité : quadruple action immédiate (prévention infantile, dépistage des cadres de référence pathologiques, dépistage des parents victimes, mise en soin des parents victimes) Coût 30 millions d'euros ☞ A cette charge, s'ajoute la formation des encadrants (sages-femmes et thérapeutes) (programme SVS en cours)	ACTION ECONOMIE SANTE
Ref : étude médico-économique de Jacques Bichot	☞ En investissement sur la prise en charge précoce des enfants victimes pour X milliards d'investissement, le retour sur investissement est de 4xX milliards à terme	ACTION ECONOMIE SANTE

Abréviations

Députés	AN
Ministère de l'Action et de Comptes Publics	ACTION
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	AGRI
Ministère des Armées	ARMEES
Ministère de la Cohésion des Territoires	COHESION
Ministère de la Culture	CULTURE
Ministère de l'Economie et des Finances	ECONOMIE
Ministère de l'Education Nationale	EDUC NAT
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation	ENS SUP
Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères	INTERNAT
Ministère de l'Intérieur	INTERIEUR
Ministère de la Justice	JUSTICE
Ministère des Outre-Mer	DROM COM
Ministère des Solidarités et de la Santé	SANTE
Ministère des Sports	SPORT
Ministère de la Transition écologique et solidaire	ECOLOGIE
Ministère du Travail	TRAVAIL
Premier Ministre	PREMIER
Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes	FEM/HOM
Secrétariat d'Etat chargé du numérique	NUMERIQUE
Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées	HANDI
Sénateurs	SENAT

Bibliographie

1. THOMAS JL

Les conséquences des violences sexuelles sur la santé physique : revue de la littérature
Rev Fr Dom Corp, 2015, 3, 253-269

2. THOMAS JL, LEVY P, GUERIN V et al.

Enquête française sur les violences sexuelles SVS14-01. Données définitives
3èmes Assises Nationales sur les Violences Sexuelles, Paris, 11 janvier 2016

http://www.stopauxviolencessexuelles.com/wp-content/uploads/2016/01/09_SLIDES-2016-Assises-Nationales-Pleniere-Jean-Louis-Thomas.pdf

3- GUERIN V

Stop aux Violences Sexuelles ! Ecoutons donc ces corps qui parlent !
ISBN 978-2-9540444-0-8, Tanemirt éditions, Paris, France, 2011

4- BICHOT J

Le fardeau des crimes et délits qui provoquent les blessures de l'intimité.
Institut pour la Justice, 2016, 21, 1-131

5- Un sur cinq

Conseil de l'Europe

http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/default_fr.asp

6- GUERIN V

Pédophiles et autres auteurs d'agressions sexuelles – Pourquoi ? Comment ? Comment soigner ?
ISBN 978-2-9540444-3-9, Tanemirt éditions, Paris, France, 2016

7. GAMET M-L, MOISE C

Les violences sexuelles sur mineurs - Victimes et auteurs : de la parole au soin.
ISBN 978-2-1005404-3-3, Dunod, Paris, Paris, 2010